

QUESTION ECRITE

Auteur Grégory D'Andrès, PLR
Objet Commune remontée mécaniquement
Date 14.06.2018
Numéro 41

Dans le cadre de l'assemblée générale des remontées mécaniques de Crans-Montana (CMA S.A.) il est fort inquiétant d'apprendre que les pratiques financières très douteuses dénoncées par trois organes de révision soient corrigées de manière tout aussi douteuse lors de l'assemblée générale des actionnaires en présence d'un conseiller d'état en charge de l'économie. Les autorités locales choisissent de s'abstenir, rendant la décision encore plus douteuse.

Il y a là de quoi se poser quelques questions:

Le risque de soustraction fiscale est important, l'état du Valais prend-il les mesures nécessaires au contrôle de cette pratique financière?

Il semblerait qu'un audit ait été commandé par la commune de Crans-Montana sur cette pratique peu scrupuleuse opérée par CMA S.A. Est-ce que les services de l'état ont connaissance d'un audit et, le cas échéant, de son résultat? Si oui est-il possible que la population locale en ait connaissance avant l'assemblée primaire du budget?

La société en question a bénéficié de forts soutiens politiques du canton et de forts appuis financiers des communes cibles via le porte-monnaie des citoyens. La population sera-t-elle informée de la stratégie du département concernant l'assurance d'ouverture des installations sur la durée et de la bonne foi de l'investisseur principal?

Pour finir, le département n'aurait-il pas dû s'abstenir de participer à cette assemblée alors que la situation financière très douteuse interroge fortement la population locale?